

IFF FL 09

« Transport ferroviaire de marchandise dangereuses : TMD »



PUBLIC CIBLÉ

- Personnel ayant à superviser ou participant directement au transport ferroviaire de marchandises dangereuses;
- Encadrement de ces personnels



OBJECTIFS

- Répondre aux obligations de formation du RID § 1.3.
- Appliquer et faire appliquer la réglementation applicable au transport ferroviaire de marchandises dangereuses).



PRÉREQUIS

Avoir pris connaissances de la réglementation applicable au transport ferroviaire de marchandises dangereuses.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Une formation rythmée et interactive avec un maximum de mises en pratique
- Sortie pédagogique terrain.



PROGRAMME

- Réglementation applicable;
- Classification des marchandises dangereuses et risques associés ;
- Procédures d'expédition, placardage et signalisation des wagons, documentation ;
- Conception et épreuves des engins de transport;
- Gestion des événements impliquant des marchandises dangereuses.



DURÉE: 3Jours

• **Evaluation de niveau 2** : Evaluation des capacités acquises en fin de formation ➔ **Oui**